

Province de Québec  
MRC de Drummond  
**Conseil des maires de la MRC de Drummond**

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le **mercredi 11 décembre 2013** à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	maire de Drummondville
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoît Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

**MOT DE BIENVENUE**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**ORDRE DU JOUR**

mrc10543/12/13

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

**ADOPTÉ**

**PRÉSENTATION DE L'AGENT CULTUREL**

À la demande des membres du conseil, l'agent de développement culturel présente l'œuvre recommandée par le comité de sélection pour acquisition, tel que le prévoit la Politique d'acquisition d'œuvres d'art. Puis,

**Acquisition d'une œuvre d'art**

mrc10544/12/13

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> avril 2009, en application de sa Politique culturelle, la MRC de Drummond adoptait sa *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*;

ATTENDU QUE le 23 septembre 2013, le comité dédié à la susdite *Politique d'acquisition d'œuvres d'art* s'est réuni pour examiner les propositions et offres d'artistes de la région;

ATTENDU QU'en respect des critères de sélection préétablis et du cadre budgétaire déjà défini, ledit comité suggère l'acquisition de l'œuvre suivante :

- une photographie de 104 cm X 104 cm, encadrée, de Normand Rajotte intitulé : «sans titre» de la série *Comme un murmure*

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Pierre Vallée

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil

1. Acquiert, pour la somme ci-après mentionnée, l'œuvre suivante :
  - une photographie de 104 cm X 104 cm, encadrée, de Normand Rajotte, intitulé : «sans titre» de la série *Comme un murmure*, pour la somme de 2 900 \$, plus taxes;
2. Autorise la directrice générale de la MRC de Drummond à signer pour et au nom de celle-ci tous les documents nécessaires et utiles à cette acquisition, incluant le contrat type préparé à cet effet.

**ADOPTÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MUNICIPALITÉS  
MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC RÉGIÉS PAR LE CODE  
MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2013**

---

mrc10545/12/13

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance des municipalités membres du conseil de la MRC régies par le code municipal du 27 novembre dernier.

ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 27 NOVEMBRE 2013**

---

mrc10546/12/13

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 27 novembre dernier.

ADOPTÉ

**FINANCES**

A) **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SUR LES DÉPENSES**

---

**Novembre 2013**

mrc10547/12/13

ATTENDU les dispositions du règlement # MRC-65 et de son amendement de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE conformément auxdits règlements, la liste des comptes payables a été présentée au conseil de la MRC pour approbation, ladite liste étant annexée aux présentes pour valoir comme si ici tout au long reproduite;

ATTENDU les discussions des membres du conseil quant à ces comptes qui totalisent 443 159,24 \$;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil

1. Autorise le paiement des comptes ci-haut mentionnés, le tout selon la liste des écritures d'achat soumise en date du 11 décembre 2013;
2. Autorise également le paiement des rémunérations, rémunérations additionnelles et frais de déplacement des membres pour les séances du CAP et de la MRC du 11 décembre 2013.

ADOPTÉ

Liste des dépenses pour le mois de décembre 2013

DÉCEMBRE 2013

Factures incompressibles acquittées	329 402,47 \$
Factures approuvées	44 014,91 \$
Rémunérations	4 856,92 \$
Allocations de dépenses	2 428,46 \$
Remboursement des dépenses	0,00 \$

B) FACTURES INCOMPRESSIBLES ACQUITTÉES

mrc10548/12/13

ATTENDU QUE pour assurer un fonctionnement efficace de la gestion des affaires courantes de la MRC pour la prochaine année, il y aurait lieu que la directrice générale soit autorisée à acquitter au fur et à mesure de leur réception les factures relatives à des dépenses incompressibles;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter sur réception, au cours de la prochaine année, les factures relatives à des dépenses incompressibles. Il est toutefois entendu qu'une telle autorisation ne constitue pas une dispense à soumettre lesdites dépenses aux approbations pertinentes.

ADOPTÉ

C) RÉSOLUTION BANCAIRE POUR SIGNATURE DES CHÈQUES

mrc10549/12/13

ATTENDU la nomination d'un nouveau préfet;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour la MRC de procéder à nouveau à la nomination des signataires des chèques, effets de commerce et autres lettres de change que pourrait émettre la MRC, de même que de tous les autres documents pertinents à intervenir avec l'institution financière où transige la MRC;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que le conseil autorise et mandate ainsi qu'il suit en ce qui a trait aux transactions financières de la MRC, savoir :

D'ajouter M. Alexandre Cusson, préfet, en remplacement de Mme Francine Ruest Jutras pour la signature des chèques, effets de commerce ou lettres de change de la MRC de Drummond tirés sur ses comptes généraux.

ADOPTÉ

D) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC. mrc10550/12/13

ATTENDU les conditions attachées au Programme d'aide à l'entretien de la Route verte, concernant le versement des contributions gouvernementales;

ATTENDU QUE la documentation nécessaire à l'appui de la demande de versement final pour 2013 est prête à être adressée au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE l'examen qu'a fait le comité de travail de la documentation ci-haut mentionnée, incluant un rapport succinct traçant les coûts inhérents à l'entretien de la Route verte, et les revenus qui y ont contribué;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil approuve et adopte le rapport préparé par Réseaux Plein Air Drummond, incluant le volet financier, aux fins d'obtenir du ministère des Transports du Québec qu'il effectue le paiement final de la somme due, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte en 2013.

ADOPTÉ

E) FACTURE COURS D'EAU

**Excavation Alain Desrosiers inc.**

mrc10551/12/13

**Cours d'eau Décharge du Dr Rousseau, branche # 4 (Gc-168)**

Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire, Saint-David

ATTENDU QUE Excavation Alain Desrosiers inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans la branche # 4 du cours d'eau Décharge du Dr Rousseau, dans les municipalités de Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire et Saint-David;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés le 24 juillet 2012 par un Bureau des Délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De-Saurel et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Félicien Cardin

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 2 847,50 \$ plus taxes, à Excavation Alain Desrosiers inc. pour travaux réalisés dans la branche # 4 du cours d'eau Décharge du Dr Rousseau, dans les municipalités de Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire et Saint-David.

**ADOPTÉ**

F) **FONDATION DU GRAND MONTRÉAL****Subvention d'un Fonds Anonyme pour l'organisme Le Bloc Vert**

mrc10552/12/13

ATTENDU QUE la Fondation du Grand Montréal a transmis à la MRC un chèque au montant de 3 000 \$ provenant d'un don destiné au Bloc Vert;

ATTENDU QUE ladite Fondation demande à la MRC de faire parvenir ce don à l'organisme Le Bloc Vert;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil transmette, selon la volonté du donateur, le don de 3 000 \$ à l'organisme Le Bloc Vert.

**ADOPTÉ**

G) DEMANDE DE PARTENARIAT ET INVITATIONAfeas Région Centre-du-QuébecGala Excellence au féminin 2014

mrc10553/12/13

ATTENDU QUE l'AFEAS Région Centre-du-Québec organise son activité de financement annuel, le Gala Excellence au féminin, afin de souligner la contribution exceptionnelle des femmes dans des domaines diversifiés, tels que :

- les Affaires
- la Santé
- la Politique
- la Famille
- l'Éducation
- la Relève

ATTENDU QUE l'année 2013 marque le 27<sup>e</sup> anniversaire de la Journée Internationale des femmes;

ATTENDU QUE la remise des prix aura lieu le 7 mars prochain, à l'Hôtel Best Western Universel de Drummondville;

ATTENDU QUE l'engagement des membres de l'AFEAS sur le territoire de la MRC de Drummond, est reconnu;

ATTENDU QUE ledit organisme sollicite l'appui financier de la MRC pour l'organisation de cette activité d'envergure;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil reçoive favorablement la demande de l'AFEAS Région Centre-du-Québec et que la somme de 250 \$ soit versée à l'organisme pris à même le budget 2014 de « SUBVENTIONS CM AUTRES ».

ADOPTÉ

H) PROPOSITION DE SERVICES JURIDIQUESMonty Coulombe s.e.n.c., Avocates & Avocats

mrc10554/12/13

ATTENDU QUE le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la MRC de Drummond une entente de services de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de 1 800 \$, plus les taxes applicables pour une période de douze (12) mois;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil entérine la proposition de services de première ligne du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. tel que proposé au montant de 1 800 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2014.

ADOPTÉ

## AMÉNAGEMENT

### A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 9 décembre dernier de son comité, à savoir :

- Vérification de la conformité d'un projet de règlement (Wickham)
- Demande de modification du RCI (Saint-Lucien)

Le projet suivant est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 2014-01-753, Wickham (ajouter à la liste des usages permis dans la zone agricole AF-61, ceux reliés au transport de marchandises)

#### **A.1) Demande de modification au RCI**

Municipalité de Saint-Lucien

mrc10555/12/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lucien a demandé à la MRC de modifier son règlement de contrôle intérimaire pour viser l'amélioration de la cohabitation entre les élevages porcins et les citoyens des secteurs concernés;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que la distance minimale d'un kilomètre entre toute nouvelle porcherie et celles existantes, soit portée à 1,5 kilomètres;

ATTENDU QUE les membres du CCA se sont interrogés sur l'impact que pourrait avoir un tel renforcement de la distance minimale entre les porcheries sur la cohabitation harmonieuse des élevages de porcs et de la population;

ATTENDU la recommandation des membres du CCA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Pierre Vallée

Et résolu



Que le conseil demande à la Municipalité de Saint-Lucien de préciser les raisons qui pourraient amener la MRC à modifier son règlement de contrôle intérimaire dans le sens souhaité.

ADOPTÉ

B) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS  
À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

**B.1) Drummondville**

B.1.1) Règlement no 4446 mrc10556/12/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4446 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de prévoir comme conditions d'émission des permis et certificats pour les terrains situés à l'intérieur de la zone commerciale C-903, que les services d'aqueduc et d'égouts soient établis sur une voie de circulation située dans un rayon de 150 mètres du terrain à être construit;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4446 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4446 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

B.1.2) Résolution no 1798/12/13 (125 boulevard Lemire Ouest)  
mrc10557/12/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation sa résolution no 1798/12/13 (125 boulevard Lemire Ouest) amendant son règlement de PPCMOI (projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) no 4305;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier le PPCMOI en autorisant des usages commerciaux concernant la vente et le service d'aménagement paysager ou de déneigement sur un terrain, dans la zone industrielle I-396;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la résolution no 1798/12/13 (125 boulevard Lemire Ouest) modifiant le règlement de PPCMOI de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution no 1798/12/13 (125 boulevard Lemire Ouest) à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

## **B.2) Saint-Cyrille-de-Wendover**

Règlement no 230-168-1

mrc10558/12/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis pour approbation son règlement no 230-168-1 amendant le règlement de zonage no 230;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier la liste des usages autorisés dans la zone agricole Ag9;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 230-168-1 modifiant

le règlement de zonage de la  
de-

Municipalité de Saint-Cyrille-

Wendover, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;

2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 230-168-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C) PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
(COMMERCES DE TYPE AUTOROUTIER EN AFFECTATIONS AGRICOLE ET AGROFORESTIÈRE)

**C.1) Résolution d'adoption du projet de règlement et du document**  
**indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement**

mrc10559/12/13

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement ainsi que le document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement sont déposés pour adoption par résolution;

ATTENDU le résumé de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à l'objet de ce projet, soit de permettre des commerces autoroutiers sur un terrain près de l'autoroute 55;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut, en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) à tout moment, modifier son schéma d'aménagement;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement tel que décrit au préambule de la présente résolution et le document qui l'accompagne.

ADOPTÉ

**C.2) Avis de motion**

AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par **Monsieur Michel Noël** et par **Monsieur Benoit Bourque** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour approbation, un règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond concernant des commerces de type autoroutier permis à certaines conditions aux sorties des autoroutes. Copie du projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil de la



MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

**C.3) Assemblée publique obligatoire**

mrc10560/12/13

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC doit fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique à être tenue concernant la modification du schéma d'aménagement;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil tienne une assemblée publique à la sacristie de l'église Saint-Pierre-de-Durham, en la Municipalité de L'Avenir, et délègue à la directrice générale le soin de fixer la date et l'heure de ladite assemblée.

ADOPTÉ

**C.4) Réduction des délais**

mrc10561/12/13

ATTENDU QU'en vertu l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la MRC peut fixer le délai pour émettre un avis sur la modification du schéma sans qu'il ne soit inférieur à vingt (20) jours;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil fixe à vingt (20) jours le délai pour émettre un avis sur le projet de modification du schéma d'aménagement adopté séance tenante.

ADOPTÉ

**C.5) Formation de la Commission d'aménagement**

mrc10562/12/13

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la MRC doit tenir des assemblées publiques de consultation sur ses modifications au schéma par l'intermédiaire d'une Commission d'aménagement formée des membres de celle-ci qu'elle désigne, et présidée par le préfet;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil désigne le préfet, M. Michel Noël, membre du comité d'aménagement, de même que le maire de la municipalité concernée, M. Jean Parenteau, pour faire partie de la Commission d'aménagement chargée de consulter la population sur le contenu de la modification au schéma d'aménagement

ADOPTÉ

D) PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE  
CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI)  
(MODIFICATIONS DIVERSES)

**Avis de motion**

ATTENDU la recommandation des membres du comité consultatif agricole (CCA);

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

En conséquence,

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Bourgeois**, et par **Monsieur Robert Boucher**, qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) # MRC-134 concernant un assouplissement des normes de lotissement dans les zones ID, la reconduction des normes de déboisement pour la mise en culture et une modification à la carte du couvert forestier. Copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**COOP DE SOLIDARITÉ ARTISTIQUE  
DE LA MRC DE DRUMMOND**

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE

mrc10563/12/13

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 3 mars 2004 à l'adoption de sa politique culturelle;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 2 octobre 2013 à l'adoption de son second plan d'action triennal 2014–2016 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaît et supporte financièrement la Coop de solidarité artistique de la MRC de Drummond, pour que ledit organisme puisse entre autres opérer un

lieu de diffusion au centre-ville et développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des artistes des municipalités du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique;

ATTENDU QUE telle entente se doit d'être renouvelée pour l'année 2014;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil renouvelle le protocole d'entente pour l'année 2014 avec la Coop de solidarité artistique de la MRC de Drummond et à cet effet autorise et mandate le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet. Ledit protocole d'entente, avec les conditions y incluses, fait partie des présentes comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ

## **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND**

### **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

mrc10564/12/13

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 3 mars 2004 à l'adoption de sa politique culturelle;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 2 octobre 2013 à l'adoption de son second plan d'action triennal 2014–2016 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaît et supporte financièrement la Société d'histoire de Drummond, pour que ledit organisme puisse entre autres développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique;

ATTENDU QUE telle entente se doit d'être renouvelée pour l'année 2014;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu



Que le conseil renouvelle le protocole d'entente pour l'année 2014 avec la Société d'histoire de Drummond et à cet effet autorise et mandate le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet. Ledit protocole d'entente, avec les conditions y incluses, fait partie des présentes comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ

## MUSÉE POPULAIRE DE LA PHOTOGRAPHIE

### RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE

mrc10565/12/13

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 3 mars 2004 à l'adoption de sa politique culturelle;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 2 octobre 2013 à l'adoption de son troisième plan d'action triennal 2014–2016 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaît et supporte financièrement le Musée populaire de la photographie, pour que ledit organisme puisse s'acquitter de son mandat et de sa mission prévus dans son plan de développement stratégique, notamment pour ce qui a trait aux normes muséales reconnues, et au développement de sa clientèle;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique;

ATTENDU QUE telle entente se doit d'être renouvelée pour l'année 2014;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil renouvelle le protocole d'entente pour l'année 2014 avec le Musée populaire de la photographie et à cet effet autorise et mandate monsieur le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet. Ledit protocole d'entente, avec les conditions y incluses, fait partie des présentes comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ



## **ANIMATIONS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE LA MRC DE DRUMMOND**

### **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

mrc10566/12/13

ATTENDU le Plan d'actions culturel 2014-2016 découlant de la Politique culturelle de la MRC qui prévoit la réalisation suivante :

- un projet d'animation pour les bibliothèques municipales de son territoire;

ATTENDU la mise en œuvre des actions découlant dudit Plan;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'autoriser la signature des protocoles d'entente avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (*Réseau Biblio CQLM*);

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil conclut une entente avec le *Réseau Biblio CQLM* et à cet effet, autorise et mandate le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente faisant partie des présentes comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ

### **CORRESPONDANCES**

#### **DEMANDE D'APPUI**

mrc10567/12/13

ATTENDU QUE le Carrefour de développement social demande à la MRC un appui au projet de forum des intervenants et intervenantes de la MRC de Drummond;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil appuie le projet de forum des intervenants et intervenantes du Carrefour de développement social et qu'une lettre en ce sens, signée par le préfet, leur soit transmise.

ADOPTÉ

## ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT

M. le préfet Alexandre Cusson remet la présidence de l'assemblée à la directrice générale qui agit à titre de présidente d'élection.

Cette dernière ouvre le processus d'élection au poste de préfet suppléant en vertu de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, précise que l'élection se fait par scrutin secret et procède à la nomination de deux scrutateurs.

### A) NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS mrc10568/12/13

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'élection de la personne qui agira à titre de préfet suppléant de la MRC de Drummond pour les deux (2) prochaines années;

ATTENDU QUE pour la tenue du scrutin il y a lieu de procéder à la nomination de deux (2) scrutateurs;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil nomme Messieurs Lucien Lampron et Jean Dufresne, scrutateurs en vue de l'élection du Préfet suppléant de la MRC de Drummond devant se tenir sous la présidence de la directrice générale, madame Christine Labelle.

ADOPTÉ

### B) ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT mrc10569/12/13

La directrice générale ouvre la période de mise en candidature. Puis,

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Félicien Cardin

Et résolu

Que M. Jean-Pierre Vallée soit candidat au poste de préfet suppléant.

M. Vallée accepte sa mise en candidature.

Il n'y a pas d'autre mise en candidature. Puis,

La période de mise en candidature pour l'élection au poste de préfet suppléant est close par la directrice générale, sur appui unanime du conseil.

La directrice générale distribue les bulletins de vote. Les deux scrutateurs procèdent ensuite au dépouillement des votes, en compagnie de la directrice générale.

La directrice générale informe les membres du conseil que trente-deux (32) bulletins ont été déposés. Le conseiller Jean-Pierre Vallée ayant obtenu la majorité absolue des voix, il est élu préfet suppléant conformément à la Loi.

Suite au scrutin secret, M. Jean-Pierre Vallée, maire de la Municipalité de Saint-Guillaume, est déclaré ÉLU Préfet suppléant de la Municipalité régionale de comté de Drummond par la directrice générale, présidente d'élection.

La directrice générale procède ensuite à l'assermentation solennelle du préfet suppléant élu, qui lit et signe le document approprié.

C) SERMENT D'OFFICE DU PRÉFET SUPPLÉANT

Je soussigné, Jean-Pierre Vallée, maire de la Municipalité de Saint-Guillaume, ayant été nommé Préfet suppléant de la Municipalité régionale de comté de Drummond, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.

Assermenté devant moi, à Drummondville,  
ce 11<sup>ième</sup> jour de décembre 2013.

\_\_\_\_\_  
préfet suppléant

\_\_\_\_\_  
directrice générale

**NOMINATION DES MEMBRES DU CAP**

A) NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS mrc10570/12/13

ATTENDU QUE pour la tenue du scrutin il y a lieu de procéder à la nomination de deux (2) scrutateurs;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil nomme Messieurs Lucien Lampron et Jean Dufresne, scrutateurs en vue de l'élection du Préfet suppléant de la MRC de Drummond devant se tenir sous la présidence de la directrice générale, madame Christine Labelle.

ADOPTÉ

B) ÉLECTION ET NOMINATION DES MEMBRES DU CAP  
mrc10571//12/13

La directrice générale rappelle que le maire de la Ville de Drummondville est d'office membre du comité administratif et de planification (CAP) conformément aux dispositions de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté* (Projet de loi 77/2002, chap. 68).

Aussi, en vertu de l'article 123 du Code municipal du Québec, le préfet, Alexandre Cusson et le préfet suppléant, Jean-Pierre Vallée, sont d'office membres du CAP.

La directrice générale ouvre la période de mise en candidature pour cinq (5) postes comme représentants au sein du CAP.

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Mario Van Doorn

Que M. Jean-Guy Hébert soit candidat au poste de représentant au CAP.  
M. Hébert accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Mario Van Doorn

Que M. Daniel Lafond soit candidat au poste de représentant au CAP.  
M. Lafond accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Jean Parenteau

Que Mme Carole Côté soit candidate au poste de représentante au CAP.  
Mme Côté accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Michel Bourgeois

Que Mme Suzanne Pinard Lebeau soit candidate au poste de représentante au CAP.

Mme Pinard Lebeau accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Claude Bahl

Que M. Michel Noël soit candidat au poste de représentant au CAP.  
M. Noël accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Robert Boucher

Que M. Michel Bourgeois soit candidat au poste de représentant au CAP.

M. Bourgeois accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Jean Parenteau

Que M. André Deslauriers soit candidat au poste de représentant au CAP.

M. Deslauriers accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par André Deslauriers

Que M. Mario Van Doorn soit candidat au poste de représentant au CAP.

M. Van Doorn accepte sa mise en candidature.

Il n'y a pas d'autre mise en candidature.

ATTENDU le règlement # MRC-190 de la MRC de Drummond relatif à la nomination des membres du comité administratif de planification (CAP);

ATTENDU QUE ladite élection est tenue par scrutin secret;

ATTENDU QUE suite à cette élection et par ordre alphabétique, Mesdames Carole Côté et Suzanne Pinard Lebeau et Messieurs Jean-Guy Hébert, Daniel Lafond et Michel Noël ont obtenu le plus grand nombre de votes.

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil forme avec Messieurs les préfet et préfet suppléant, le comité administratif de planification (CAP) de la MRC de Drummond, savoir :

Madame Carole Côté

Monsieur Jean-Guy Hébert

Monsieur Daniel Lafond

Monsieur Michel Noël

Madame Suzanne Pinard Lebeau

ADOPTÉ

**NOMINATION DE MEMBRES SUR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA SDED (CLD DRUMMOND) INC.**

mrc10572/12/13

ATTENDU la résolution # mrc6977/04 de la MRC de Drummond, par laquelle celle-ci structurait le conseil d'administration de la SDED (CLD Drummond) inc.;

ATTENDU QUE selon l'article 5.1.1 des règlements de la SDED, le secteur municipal détient cinq (5) sièges ayant chacun une voix au conseil d'administration de la Corporation;

ATTENDU QUE deux (2) représentants sont désignés par la MRC pour siéger sur le C.A. (le préfet siégera d'office);

ATTENDU QUE dans le cas où le maire de Drummondville occupe également le poste de préfet, celui-ci devra siéger en sa qualité de représentant de la Ville;

ATTENDU QUE des élections ayant eu lieu en novembre dernier, M. Alexandre Cusson, maire de Drummondville, a été nommé préfet de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'il y a lieu, dans ce contexte, de nommer le préfet suppléant comme représentant de la MRC de Drummond au siège normalement dévolu au préfet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le conseil désigne

1. M. Alexandre Cusson au sein du conseil d'administration de la SDED (CLD Drummond) pour un mandat qui prendra fin en avril 2014.
2. M. le préfet suppléant Jean-Pierre Vallée comme représentant de la MRC de Drummond au sein du conseil d'administration de la SDED (CLD Drummond) pour un mandat qui prendra fin en avril 2015;
3. Mme Marie-Andrée Auger comme représentante de la MRC de Drummond au sein du conseil d'administration de la SDED (CLD Drummond) pour un mandat qui prendra fin en avril 2014.

Messieurs Cusson et Vallée et Mme Auger acceptent leur nomination séance tenante.

ADOPTÉ

**RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS**



A) SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ  
INCENDIE

**Ententes d'entraide Mutuelle**

Les treize municipalités sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie pour la signature d'ententes d'entraide mutuelle ont signifié leur intérêt par résolution. L'entente sera transmise aux municipalités pour signature. Cette action constitue l'action no 14 inscrite au plan de mise en œuvre (PMO) du schéma.

La prochaine étape vise l'adoption d'un rapport annuel pour transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP), avant le 31 mars 2014, tel qu'exigé par la Loi.

B) INVITATION DU CARREFOUR DE DÉVELOPPEMENT  
SOCIAL DE LA MRC DE DRUMMOND (CDS)

Mme Marie-Andrée Auger transmet aux membres du conseil une invitation du Carrefour de développement social de la MRC de Drummond à assister au *Forum 2014 des intervenantes et intervenants* et qui se tiendra le 16 janvier 2014 au Cégep de Drummondville.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question et aucun point particulier n'est soulevé lors de la période dévolue aux questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

mrc10573/12/13

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Jean-Pierre Vallée

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que le conseil lève la présente séance.

**ADOPTÉ**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 45.

---

Alexandre Cusson  
Préfet

---

Christine Labelle  
Directrice générale



<p><b>RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2013</b></p>
---

<b>MOT DE BIENVENUE.....</b>	<b>274</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b> mrc10543/12/13 .....	<b>275</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'AGENT CULTUREL</b>	
<i>Acquisition d'une œuvre d'art</i> mrc10544/12/13 .....	275
<b>PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC RÉGIÉS PAR LE CODE MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2013</b>	
mrc10545/12/13 .....	<b>276</b>
<b>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013</b>	
mrc10546/12/13 .....	<b>276</b>
<b>FINANCES</b>	
A)    RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES DÉPENSES <i>Novembre 2013</i> mrc10547/12/13 .....	276
B)    FACTURES INCOMPRESSIBLES ACQUITTÉES    MRC10548/12/13 .....	277
C)    RÉOLUTION BANCAIRE POUR SIGNATURE DES CHÈQUES    MRC10549/12/13 .....	277
D)    RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.    MRC10550/12/13 .....	278
E)    FACTURE COURS D'EAU <i>Excavation Alain Desrosiers inc.</i> mrc10551/12/13.....	279
Cours d'eau Décharge du Dr Rousseau, branche # 4 (Gc-168) Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire, Saint-David	
F)    FONDATION DU GRAND MONTRÉAL <i>Subvention d'un Fonds Anonyme pour l'organisme Le Bloc Vert</i> mrc10552/12/13.....	279
G)    DEMANDE DE PARTENARIAT ET INVITATION <i>Afeas Région Centre-du-Québec</i> Gala Excellence au féminin 2014    mrc10553/12/13.....	280
H)    PROPOSITION DE SERVICES JURIDIQUES <i>Monty Coulombe s.e.n.c., Avocates &amp; Avocats</i> mrc10554/12/13.....	280
<b>AMÉNAGEMENT</b>	
A)    RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) A.1) <i>Demande de modification au RCI</i> Municipalité de Saint-Lucien    mrc10555/12/13 .....	281
B)    APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME B.1) <i>Drummondville</i> B.1.1) Règlement no 4446    mrc10556/12/13.....	282
B.1.2) Résolution no 1798/12/13 (125 boulevard Lemire Ouest)    mrc10557/12/13.....	282
B.2) <i>Saint-Cyrille-de-Wendover</i> Règlement no 230-168-1    mrc10558/12/13.....	283
C)    PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (COMMERCE DE TYPE AUTOROUTIER EN AFFECTATIONS AGRICOLE ET AGROFORESTIÈRE) C.1) <i>Résolution d'adoption du projet de règlement et du document indiquant           la nature des modifications au schéma d'aménagement</i> mrc10559/12/13 .....	285
C.2) <i>Avis de motion</i> .....	285
C.3) <i>Assemblée publique obligatoire</i> mrc10560/12/13.....	287
C.4) <i>Réduction des délais</i> mrc10561/12/13 .....	287
C.5) <i>Formation de la Commission d'aménagement</i> mrc10562/12/13.....	287
D)    PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE (RCI) (MODIFICATIONS DIVERSES) <i>Avis de motion</i> .....	288

**COOP DE SOLIDARITÉ ARTISTIQUE DE LA MRC DE DRUMMOND**

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE MRC10563/12/13..... 288

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND**

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE MRC10564/12/13..... 289

**MUSÉE POPULAIRE DE LA PHOTOGRAPHIE**

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE MRC10565/12/13..... 290

**ANIMATIONS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE LA MRC DE DRUMMOND ET ANIMATIONS-JEUNESSES DANS LA MRC DE DRUMMOND**

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE MRC10566/12/13..... 292

**CORRESPONDANCES**

DEMANDE D'APPUI MRC10567/12/13..... 292

**ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

A) NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS MRC10568/12/13..... 293

B) ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT MRC10569/12/13 ..... 293

C) SERMENT D'OFFICE DU PRÉFET SUPPLÉANT ..... 294

**NOMINATION DES MEMBRES DU CAP**

A) NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS MRC10570/12/13 ..... 294

B) ÉLECTION ET NOMINATION DES MEMBRES DU CAP MRC10571//12/13..... 295

**NOMINATION DE MEMBRES SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDED (CLD DRUMMOND) INC.**

mrc10572/12/13 ..... 297

**RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS**

A) SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE ..... 298

B) INVITATION DU CARREFOUR DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DE DRUMMOND (CDS) ..... 298

**PÉRIODE DE QUESTIONS ..... 298****LEVÉE DE LA SÉANCE mrc10573/12/13 ..... 298**